

démocratie [demɔkʁasi] n. f.

ÉTYM. 1370, en parlant de l'Antiquité; repris dans l'usage mod. en 1791 (mais *démocrate* est antérieur); du grec *dēmokratia*, de *dēmos* « peuple », et *kratein* « commander ». → -crate, -cratie.



1 a Régime et doctrine politique de l'Antiquité (grecque; latine) où la souveraineté appartient aux citoyens (→ **Cité**). | *La démocratie antique excluait les non-citoyens et notamment les esclaves et les femmes.*

b Doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens, au peuple; organisation politique (souvent la république, notamment la république parlementaire ou tout parlementarisme) dans laquelle les citoyens exercent cette souveraineté. | *La démocratie place l'origine du pouvoir politique dans la volonté collective des citoyens.* | *La démocratie repose sur le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens.* | *La démocratie peut dégénérer en démagogie.* — *De la démocratie en Amérique*, ouvrage d'A. de Tocqueville (1840). | *De la démocratie en France*, ouvrage de Guizot (1849). — *Démocratie directe*, où le peuple exerce directement sa souveraineté (ci-dessous, cit. 7). | *Démocratie représentative*, où le peuple élit des représentants. → **Suffrage** (→ *infra*, cit. 4). | *Démocratie parlementaire*. | *Démocratie présidentielle*. | *Démocratie libérale*. | *Démocratie socialiste*. — *Démocratie populaire* : régime de parti unique, dans les pays communistes. — (1901). | *Démocratie chrétienne* : dans une démocratie, régime ou parti d'inspiration chrétienne, généralement de tendance réformiste ou conservatrice (portant ce nom ou d'autres noms). → **Démocrate-chrétien**.

1 Lorsque, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie (...) Le peuple, dans la démocratie, est à certains égards le monarque; à certains autres, il est le sujet.

MONTESQUIEU, *l'Esprit des lois*, II, II.

2 Le grand vice de la démocratie n'est certainement pas la tyrannie et la cruauté (...) Le véritable vice d'une république civilisée est dans la fable turque du dragon à plusieurs têtes et du dragon à plusieurs queues. La multitude des têtes se nuit, et la multitude des queues obéit à une seule tête qui veut tout dévorer.

VOLTAIRE, *Dict. philosophique*, Démocratie.

3 Le souverain peut, en premier lieu, commettre le dépôt du gouvernement à tout le peuple ou à la grande partie du peuple, en sorte qu'il y ait plus de citoyens magistrats que de

citoyens simples particuliers. On donne à cette forme de gouvernement le nom de *démocratie*.

ROUSSEAU, Du contrat social, III, III.

- 4 On entend par démocratie et par peuple la famille française *tout entière*, la nation dans sa généralité la plus complète (...) La démocratie est l'égalité, c'est-à-dire la participation à droit égal, à titre égal à la délibération des lois et au gouvernement de la nation. La démocratie a dit à tout Français en âge de raison, en condition d'intelligence et de moralité appréciables : tu participeras au droit, à l'exercice du droit social (...) Par quel procédé les citoyens participent-ils tous à titre égal au gouvernement et aux lois ? Par le suffrage universel (...) Le suffrage universel est donc la démocratie elle-même (...)

LAMARTINE, Le passé, le présent, l'avenir de la république, II, IV, in PRÉLOT, Précis de droit constitutionnel, n° 134.

- 5 Partout on a vu des divers incidents de la vie des peuples tourner au profit de la démocratie (...) Le développement graduel de l'égalité des conditions est (...) un fait providentiel, (...) il est universel, il est durable (...)

A. DE TOCQUEVILLE, De la démocratie en Amérique, p. 9.

- 6 Législatrice, source des constitutions justes; Démocratie, toi dont le dogme fondamental est que tout bien vient du peuple, et que, partout où il n'y a pas de peuple pour nourrir et inspirer le génie, il n'y a rien, apprends-nous à extraire le diamant des foules impures.

RENAN, Souvenirs d'enfance..., II, I, p. 65.

- 7 Au-dessus même du Sénat il y avait (*à Athènes*) l'assemblée du peuple. C'était le vrai souverain. Mais de même que dans les monarchies bien constituées le monarque s'entoure de précautions contre ses propres caprices et ses erreurs, la démocratie avait aussi des règles invariables auxquelles elle se soumettait (...) L'assemblée était convoquée par les prytanes ou les stratèges (...) Le peuple était assis sur des bancs de pierre (...) Les orateurs montaient à la tribune (...) Tout homme pouvait parler, sans distinction de fortune et de profession (...)

FUSTEL DE COULANGES, la Cité antique, IV, XI, p. 390.

- 8 On comprend donc que l'humanité ne soit venue à la démocratie que sur le tard (...) De toutes les conceptions politiques c'est en effet la plus éloignée de la nature, la seule qui transcende, en intention au moins, les conditions de la « société close ». Elle attribue à l'homme des droits inviolables. Ces droits, pour rester inviolés, exigent de la part de tous une fidélité inaltérable au devoir. Elle prend donc pour matière un homme idéal, respectueux des autres comme de lui-même, s'insérant dans des obligations qu'il tient pour absolues, coïncidant si bien avec cet absolu qu'on ne peut plus dire si c'est le devoir

qui confère le droit ou le droit qui impose le devoir. Le citoyen ainsi défini est à la fois « législateur et sujet », pour parler comme Kant. L'ensemble des citoyens, c'est-à-dire le peuple, est donc souverain. Telle est la démocratie théorique.

H. BERGSON, *les Deux Sources de la morale et de la religion*, p. 299.

8.1 À la Libération, le triomphe de la démocratie chrétienne, le naufrage définitif du nationalisme « intégral », tout parut annoncer la formation d'un grand parti travailliste français à la fois socialiste et chrétien.

F. MAURIAC, *Bloc-notes 1952-1957*, p. 55.

8.2 Tout et n'importe quoi plutôt que le Front Populaire, amorce d'une démocratie populaire.

F. MAURIAC, *le Nouveau Bloc-notes 1958-1960*, p. 298.

8.3 Une certaine démocratie (libérale) semble l'aboutissement et l'épanouissement de la société sur-répressive. Les contraintes ne se perçoivent pas et ne se vivent pas comme telles. Elles sont ou admises et justifiées, ou interprétées comme conditions de la liberté (intérieure). Cette démocratie garde en réserve la violence et ne laisse intervenir qu'en dernière instance et en suprême recours la force. Elle compte bien plutôt sur l'autorépression dans la quotidienneté organisée.

H. LEFEBVRE, *la Vie quotidienne dans le monde moderne*, p. 273.

2 (*Une, des démocraties*). *État, pays pourvu d'institutions démocratiques; état organisé suivant les principes de la démocratie*. | *Les démocraties libérales*. | *Démocratie autoritaire, représentative*. — *Les démocraties populaires d'Europe centrale*. **Quasi syn.** : *les pays de l'Est, les pays communistes* (dans le discours des autres pays). | *Les démocraties populaires se réclament de la doctrine marxiste*.

9 — (...) vous ne croyez tout de même pas que vous serez aidés par les démocraties ? (...) — J'ai vu les démocraties intervenir contre à peu près tout, sauf contre les fascismes.

MALRAUX, *l'Espoir*, I, III, III.

10 À son retour de Prague, on l'avait convié à l'École de cadres du Parti pour donner un cycle de conférences sur « les problèmes actuels de la construction du socialisme dans les démocraties populaires ».

Régis DEBRAY, *l'Indésirable*, p. 72.

3 L'ensemble des démocrates. | *La démocratie a triomphé aux dernières élections.*



CONTR. Aristocratie, monarchie, oligarchie.

DÉR. V. Démocrate, démocratiser.